

## MAPA MISSION DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ POUR L'OPÉRATION GRANDE RUE – RUE DES ÉCOLES – RUE DU MARCHÉ

1.1.4. Actes portant délégations des assemblées délibérantes à l'exécutif en matière de commande publique

Le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

**Vu** le Code de la commande publique et ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1,

**Vu** la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 200 000 € HT ;

**Considérant** la consultation sur devis, lancée pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour les opérations suivantes :

- Aménagement de la Rue du marché et rue des écoles
- Aménagement de la grande rue ;

**Considérant** l'analyse des offres effectuée par la société Durabilis Assistant à Maitrise d'Ouvrage ;

**Considérant** que ladite analyse fait ressortir l'offre économiquement la plus avantageuse comme suit :

ENTREPRISE RETENUE	MONTANT € HT
CBAT CONSULT	5 135 €

### DÉCIDE

**Article 1 :** D'attribuer le marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'opération Grande Rue – Rue des Ecoles – Rue du Marché pour un montant total hors taxe de 5 135,00 € HT à CBAT CONSULT, domiciliée à Annecy (74600) ;

**Article 2 :** Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits à l'autorisation de programme « les travaux des voies adjacentes au centre-ville » ;

**Article 3 :** Ampliation de cette décision sera adressée à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution,

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Ésery, le 2 avril 2024

Le Maire,



Lucas PUGIN